

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédition.

Croix, quartier de l'Allumette, 14 décembre 1883

Monsieur le rédacteur

du *Journal de Roubaix*.

Connaissez votre exactitude à démentir les faits erronés et votre désir de les raconter tels qu'ils se sont passés, nous venons vous prier de vouloir bien publier ce qui suit :

Le quartier de l'Allumette a été témoin d'un drame, il est vrai ; mais ce qui n'est pas vrai c'est le fait suivant que vous annoncez ainsi :

« Il est vraiment regrettable qu'au milieu de trente ou quarante spectateurs, personne n'ait osé intervenir, et que seule, madame Debrye, ait eu le courage de prêter main-forte. » Cela est faux, monsieur le Rédacteur ; Mme Debrye s'est toujours tenue à distance, mais les témoins qui sont intervenus sont reconnaissables à des traces de coups ou à leurs vêtements déchirés ; malgré tous leurs efforts, ils ne sont pas parvenus à arrêter ce malheureux.

Le père était là ; il pourra, mieux que personne, vous raconter les faits ; il était lui-même obligé de repousser les spectateurs.

Soyez convaincu, monsieur le Directeur, que les voisins ont tout fait ce qu'ils devaient et ce cas, jusqu'à préparer des cordes pour le lier, etc. mais tout a été inutile.

Veuillez, monsieur le Rédacteur, agréer nos bien sincères salutations et nos remerciements anticipés.

Deschelle, J. L. ; Achille Lepers ; César Dörrkler ; Théodore Gouy ; J.-B. Part ; M. Kokat.

P. S. — Nous vous donnerons beaucoup plus de signatures, si cela est nécessaire, le père pourra même signer aussi.

BELGIQUE

GAND. — Mardi, vers six heures du soir, un enfant alla frapper à la porte de la maison habitée par M. de Paep, employé à la boulangerie Niclae, à Marcinelle. Mme de Paep, qui était seule, avait pris la précaution de barricader ; elle s'informa de ce qu'on voulait. L'enfant répondit qu'il venait de la part de son mari, que ce dernier ne rentrerait qu'à 8 heures, mais qu'il avait besoin de certains choses.

Sans aucune défense, Mme de Paep ouvrit la porte ; aussitôt trois hommes déguisés et noirs se précipitèrent sur elle et, pendant que deux des malfaiteurs l'emportaient dans une pièce du rez-de-chaussée et la ligotaient fortement après l'avoir bâillonnée, le troisième fermait la porte à clef. Ces bandits sommèrent la pauvre femme de leur dire où se trouvait son argent la menaçant de mort si elle ne s'exécutait pas au plus vite. Ils l'enlevèrent ainsi tout ce qui leur tomba sous la main, même quelques petits meubles, puis l'enfermèrent sans que les voisins aient rien entendu et, cependant cette maison est située dans l'endroit le plus fréquenté de la commune.

M. de Paep rentra de sa besogne vers 7 h. 1/2. Inquiet de ne pas voir sa femme, il parcourut le rez-de-chaussée et la trouva dans l'état le plus pitoyable et à demi morte de frayeur ; il s'empressa de la délier, appela les voisins et les secours le lendemain, mais il fut impossible de sauver la pauvre femme de leur mort. Son corps fut enterré dans la cave de la boulangerie.

On se groupe, en effet, et tout le monde sort ensuite en masse compacte. Un sergent de ville passe sur le trottoir les mains derrière le dos.

LA BOMBE DE LA RUE CROZATIER À PARIS. — Les habitants de la rue Crozatier étaient réveillés en sursaut, l'avant-dernière nuit, par une forte détonation. Vers une heure du matin, un individu démuné connu a lancé une bombe explosive dans un logement du deuxième étage, au n° 6 de cette rue. Ce logement était occupé par M. Castan Verloou et sa famille. La bombe n'a fort heureusement blessé personne, mais elle a causé de nombreux dégâts matériels. Plusieurs objets mobiliers ont été détruits, d'autres ont été fortement détériorés.

Le premier étage de cette maison est occupé par M. Cottin d'Englesquelleville, commissaire de police du quartier des Quinze-Vingts. Le magistrat suppose que le dangereux engin lui était destiné. Aussitôt après avoir jeté la bombe, l'individu avait disparu sans qu'on pût découvrir son identité.

M. Cottin d'Englesquelleville a déclaré que ce n'était pas pour protéger contre le vote anti-flamand du conseil communal de Bruxelles, mais, entre autres points, pour délivrer au sujet des lois de 1873, 1878 et 1883, qui régissent l'emploi de la langue flamande dans l'administration, dans les tribunaux et dans l'enseignement. Ces lois ne sont pas exécutées : les abus, les transgressions et violations à ces lois sont innombrables et doivent être portées solennellement à la connaissance publique.

Le *Vlaamsche Standard* (qui a cessé de paraître à cause de la maladie de son rédacteur en chef, M. Scherpenseel, actuellement rétabli) et le *Nederli*. Student applaudissent à ce projet déjà formulé par eux dans d'autres circonstances. Ces journaux reconnaissent toutefois que sa réalisation n'est possible que par l'union de tous les flamands, catholiques, libéraux et indépendants ; ils demandent en conséquence qu'un programme, auquel pourraient se rallier toutes les fractions du parti flamand, soit préalablement rédigé. M. Scherpenseel, secrétaire du Landdag de 1873, annonce un projet de programme, en vingt articles, qui sera publié dans le prochain numéro du *Vlaamsche standard*.

BRUXELLES. — *A la Chambre.* — La Chambre qui a siégé vendredi jusqu'à 6 heures — s'est adjointe indéfiniment, après avoir voté les projets de loi nécessaires pour l'année 1884, à savoir : le contingent de l'armée, les crédits provisoires et la prorogation des statuts des correspondances télégraphiques.

FAITS DIVERS

— On écrit de Marseille, le 14 décembre :

« Guichard, accusé de l'assassinat du garçon de recettes du Crédit lyonnais est entré dans la voie des aveux.

Sur ses indications, le procureur de la République et le juge d'instruction l'ont conduit aujourd'hui dans le quartier Sainte-Marthe, à la campagne, où il a désigné près d'un grenier de foin une touffe de broussailles, au milieu de laquelle on a découvert le portefeuille et la sacoche de la victime.

Le second match de billard s'est terminé hier soir par l'éclatante victoire remportée par M. Vignaux sur son adversaire. M. Vignaux a eu effet terminé la partie de 3,000 points, en laissant M. Rudolphe à 1,415 points.

— Ainsi-on enfin trouvé un remède spécifique contre la rage !

Trois médecins fort distingués de Nantes, membres du corps enseignant, les docteurs Barthélémy, Viaud-Grandmarias et Malherbe fils, ont eu l'idée d'administrer à quatre personnes, mordues par des chiens véritablement enrâgés, un médicament résultant d'origine tonkinaise, le *Hoang-Nan*.

Son emploi est banal au Tonkin, où jamais, au dire des observateurs du pays, on n'a de décès après la morsure des chiens enrâgés. Ce qui est certain, c'est qu'aucun symptôme de rage ne s'est manifesté chez les quatre personnes mordues — et bien mordues — à Nantes.

On ne peut que faire des vœux pour que de nouvelles observations confirment ces premiers résultats.

— S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, est entré hier dans sa quatre-vingt-unième année. Il est né, en effet, à Aix, le 13 décembre 1802.

La santé du vénérable prélat est excellente, et lui promet de longs jours.

Le cardinal a été sacré évêque de Viviers en 1842 ; il fut transféré à l'archevêché de Tours en 1852.

1871.

Le sanctu de Mgr Darboy par les gens de la Commune, le gouvernement de M. Thiers l'appela à l'archevêché de Paris.

LES ANARCHISTES ET LA CHINE. — Les purs-pars mis les révolutionnaires se sont réunis mercredi soir, dans la salle Rivalo, à Paris, pour protester contre l'expulsion d'un des leurs, l'Italien Zavoli.

Après l'assassinat de Mgr Darboy par les gens de la Bourse et de l'arrestation des signataires de l'affiche du 5 décembre, le citoyen Digeon a décrété le général Thibaudin, coupable, aux yeux des anarchistes, de ne pas être allé assister le roi d'Espagne lors de son voyage à Paris.

Quant au citoyen Zavoli, il n'en parle pas, et sans un Italien qui monte à la tribune pour soutenir la cause qu'il reviende en France pour exterminer la bourgeoisie, il n'eût aucunement été questionné.

Après quelques discours sans importance, le citoyen Mantout prononce une véritable diatribe contre le Gouvernement et fait appel à la violence :

« La moralité qui se dégage du meeting, s'écrie-t-il, c'est qu'il faut maintenant agir spontanément et frapper à la tête ; il faut s'arrêter, mais non pas s'arrêter de vieux conteaux. Que l'anarchie appelle à son succès les progrès de la science chimique et qu'elle frappe secrètement, de sorte qu'on ne puisse jamais savoir ni qui a frappé, ni comment on a frappé. »

On s'est séparé aux cris de : Vive l'anarchie !

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

Un exemple à suivre. — Presque tout le monde préfère l'hiver ; les uns à cause de l'augmentation des dépenses pour la nourriture et le chauffage, les autres à cause des douleurs qui reparaissent périodiquement sous l'influence de la mauvaise saison. C'est à ces derniers que nous nous adressons et nous leur disons : Suivez l'exemple de M. Bertrand, qui écrit : « J'ai éprouvé un grand mieux après avoir pris le *Flu* et le *Wet*, le jour composé en grande partie d'humidité peu au courant des choses de la justice et mal disposé à entendre les conseils de collègues plus expérimentés, a commis une série de sorties. »

Il s'y est pris à trois fois, d'autres disent même à cinq fois, pour rapporter un verdict qui est le sens commun et ne fut pas entaché de nullité radielle. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le premier, condamné par le second, mais avec irrégularités nouvelles, et enfin il est parvenu après deux heures et demie de délibérations, d'explications, de sorties et de rentrées, d'allées et venues, à dresser un verdict qui est un sens et permet à la cour de rendre un arrêt. Le défenseur s'est, bien entendu, et comme c'était son droit et son devoir prévalu de la première balourdisse du jury, pour en réclamer le bénéfice au profit de son client, qui, d'abord acquitté, se trouvait en fin de compte condamné à deux ans de réclusion. Ou assure que le président du jury a été évidemment prononcé dans son verdict section pour session et circonstances atténuantes pour circonstances atténuantes. »

On a voté un ordre du jour protestant contre l'expulsion de Zavoli, réclamant l'amnistie et mettant M. Jules Ferry au pilori, lorsqu'un des conspirateurs, s'avantant tout effrayé vers la tribune :

— Compagnons ! s'écrie-t-il, que tous les révolutionnaires vraiment convaincus se groupent ici. Il a acquis par le